



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Ghyslaine Eynard a donné pouvoir à Michel Légerot	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	11.12.15		
Objet :	Convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune de Caderousse et l'association Les Cabanes - Marché restauration collective		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	8.1		

Le marché de restauration collective en liaison froide arrive à son terme en août 2025.

Afin de pouvoir anticiper le renouvellement de ce marché il est nécessaire d'inviter le conseil municipal à se prononcer par délibération sur une convention constitutive d'un groupement de commande pour la fabrication et la livraison de repas en liaison froide entre le groupe scolaire Jean Moulin, la crèche Le Caderoussel et l'association Les Cabanes.

Cette convention a pour objectif de désigner la commune comme coordonnateur, de définir le rôle de chacun et mettre en œuvre la procédure de passation des marchés. Il est à préciser que les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et les frais de fonctionnement et de publicité du marché public seront supportés exclusivement par le coordonnateur.

Vu les articles L2113-6, L2113-7 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

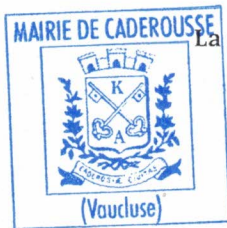
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commande pour le marché de fabrication et de livraison des repas en liaison froide avec l'association Les Cabanes.
- D'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la signature de cette dernière et à sa mise en œuvre.

Pièce annexe :

- Convention constitutive du groupement de commande entre la commune de Caderousse et l'association Les Cabanes

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.



Pour extrait conforme
Caderousse le 12 décembre 2024

Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN